

FRA

TITRE DE SÉJOUR

IZIVFBKKE

IZIVFBKKE

NOMS Prénoms / SURNAMES Forenames

NIANG*

Hamidou

SEXE / SEX NATIONALITÉ / NAT. DATE DE NAISSANCE / BIRTH DATE

M SEN

24 02 2000

CAT. DU TITRE / TYPE OF PERMIT VALABLE JUSQU'AU / VALID UNTIL

CARTE DE SEJOUR

03 10 2023

PLURIANNUELLE

NUMÉRO PERSONNEL / PERSONAL NUMBER

9910048743

922497

RESIDENCE PERMIT

ETUDIANT

991 000 743

04 09 2022 VAL DE MARNE

NDIAREME L (SEN)

2 CAR DU-GENERAL-DE-GAULLE
94380 BONNEUIL SUR MARNE



IRFRAIZIVFBKKE6<9910048743<<<<
0002244M2310037SEN<<<<<<<<<<7
NIANG<<HAMIDOU<<<<<<<<<<<<<<<<

REPUBLIC OF SENEGAL



PASSEPORT

Passport

A 03417396

Ce passeport contient 32 pages
This passport contains 32 pages

REPUBLIQUE DU SENEGAL

P

SEN

A03417396

NIANG

HAMIDOU

SENEGALAISE

24 FEV / FEB 2000

M

NDIAREME L.

1932200300902

MINT/DGPN/DPETV

20 MARS / MAR 2023

Date d'expiration / Date of expiry

19 MARS / MAR 2028

[illegible]

A034173965SEN0002244M28031911932200300902<78



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DE PROLONGATION D'INSTRUCTION
D'UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :

Identifiant (N° étranger) : 9910048743

N° de la demande : 7801202309190854608

Validité : du 18/10/2023 au 17/01/2024

Nom de naissance : NIANG

Nom d'usage :

Prénom : HAMIDOU

Né(e) le : 24/02/2000

A : NDIAREME L., SENEGAL

Nationalité : SÉNÉGALAISE

Adresse : 2 CARREFOUR
DU-GENERAL-DE-GAULLE 94380
BONNEUIL SUR MARNE FRANCE



La demande de titre de séjour que vous avez déposée le 19/09/2023 est toujours en cours d'instruction.

Cette attestation vous est délivrée pour autoriser votre présence en France entre le 18/10/2023 et le 17/01/2024.

Cette attestation n'est valable qu'accompagnée du titre précédemment détenu même s'il est arrivé à expiration.

Ce document justifie le maintien de l'ensemble des droits ouverts en raison du titre de séjour précédemment détenu. Si ce titre permettait d'exercer une activité professionnelle, celle-ci peut se poursuivre pendant la durée de validité de cette attestation. Elle ne permet pas l'ouverture de droits nouveaux.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

2D-DQC

